

**Communiqué de presse du 11 mai 2009**

## Le travail rend malade et tue, ça suffit !

En France : le nombre officiel des maladies professionnelles reconnues a explosé, le nombre d'accidents du travail graves et mortels reste très élevé (1). Les chiffres sont grandement sous-estimés en raison, notamment, d'une importante sous-déclaration.

En Europe, un rapport récent estime à 74 000 par an les décès liés au travail qui sont associés à des substances dangereuses présentes sur le lieu de travail (2).

Médecins généralistes, nous constatons régulièrement des altérations de la santé de nos patients, liées au travail et à son organisation délétère.

### **Cette situation doit changer.**

Actuellement se tiennent des négociations entre employeurs et syndicats de salariés sur l'organisation des services de santé au travail. L'administration actuelle de ces services par les employeurs et leurs associations constitue un véritable conflit d'intérêt (3)

**Le SMG appelle soignants et citoyens à signer l'appel des professionnels de santé au travail pour une nouvelle politique de gestion des services de santé au travail, dans le cadre d'une organisation de service public.** Manifeste : Pour une nouvelle politique de gestion des Services de Santé au travail (4)  
<http://www.sante-et-travail.fr/petition-gouvernance-SST>

**Le SMG appelle soignants et citoyens à signer l'appel initié par la Fondation Copernic demandant que la loi pénale soit pleinement appliquée aux employeurs et que des moyens humains et financiers soient dégagés pour que la justice puisse réellement faire son travail.** Appel initié par la Fondation Copernic : Travailler tue en toute impunité : pour combien de temps encore ?  
<http://www.fondation-copernic.org/petition/index.php?petition=3>

### **Le SMG demande que la santé au travail soit une priorité de santé publique.**

En ce qui concerne la médecine générale, des changements profonds doivent intervenir dans la formation sur les questions de santé au travail et les modalités d'exercice du métier doivent être modifiées, pour permettre un *échange des pratiques* de soin et de santé entre professionnels concernés, qui soit valorisé et reconnu, notamment sur les questions de santé au travail.

**Contacts :** Patrick Dubreil 06 32 70 92 37  
Marie Kayser 06 86 55 80 02

### **Notes :**

1) Pour le seul régime général des travailleurs salariés 622 décès par accident de travail en 2007, en augmentation sur 2 années consécutives, 43832 maladies professionnelles déclarées pour la première fois en 2007 (en augmentation de 14.7% entre 1995 et 2007)

[http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/atmp\\_media/2008-0247SinistraliteATMP20032007.pdf](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/atmp_media/2008-0247SinistraliteATMP20032007.pdf)

2) Rapport élaboré par l'Agence Européenne pour la santé et la sécurité au travail :

[http://osha.europa.eu/fr/press/press-releases/european\\_workers\\_face\\_new\\_increasing\\_health\\_risks\\_hazardous\\_substances\\_01.11032009](http://osha.europa.eu/fr/press/press-releases/european_workers_face_new_increasing_health_risks_hazardous_substances_01.11032009)

3) Voir l'article : « Services de santé au travail : conflits d'intérêts »

<http://www.pratiques.fr/Services-de-sante-au-travail-et.html>

4) Initiative soutenue par le [Syndicat National des Professionnels de Santé au Travail \(SNPST\)](#) et l'association [Santé et Médecine du Travail \(SMT\)](#).